



COMMUNE  
DE  
CENAC ET SAINT JULIEN  
DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

AR Prefecture

DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-212400915-20260513-23\_2026-DE  
Reçu le 18/05/2026

N° 23/2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
  
présents : 12  
  
votants : 15

L'an deux mille vingt six

Le 13 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Eric CHERON, Maire.

Date de la convocation du conseil : 07 mai 2026

Secrétaire de séance : Anaïs SARDAN

**PRESENTS** : M Mes Eric CHERON, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Hélène KEMPLAIRE, Stéphane ALVES DE MATOS, Françoise JOUVE, Mylène SIGALAT, Paul SAULNIER, Jérôme CABASSU, Loïc GUINOT, Corentin PRUNIS, Ali LAADJ.

**EXCUSE** : Isabelle MAUMELLE a donné procuration à Eric CHERON

Agathe MICHEL a donné procuration à Hélène KEMPLAIRE

Myriam AKROUN a donné procuration à Ali LAADJ

**OBJET : Tarifs et contrat salle socio-culturelle**

**Vu** : le Code général des collectivités territoriales,

- la délibération n°13/2022 du 11 juillet 2022 fixant les tarifs actuellement en vigueur,  
- la nécessité d'actualiser les tarifs de location de la salle socio-culturelle afin de tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement (énergie, entretien, personnel, équipements, etc.),

**Considérant** :

- que les tarifs actuels ne couvrent plus suffisamment les coûts liés à l'utilisation de la salle socio-culturelle ;

- qu'il convient de maintenir une tarification adaptée aux habitants et associations locales ;

- qu'il est proposé de mettre en place une nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver les nouveaux tarifs de location de la salle Socio-Culturelle comme suit :

| DUREE DE LA LOCATION  | TARIF GENERAL | HABITANTS  | ASSOCIATIONS LOCALES | ASSOCIATIONS CENACOISES |
|---|---------------|------------|----------------------|-------------------------|
| 1 / Weekend (samedi et dimanche)<br>Du vendredi 16h au dimanche 19h | 460 €         | DEMI-TARIF | DEMI-TARIF           | GRATUIT*                |
| 2/ Journée semaine<br>De 8h à 18h                                   | 250 €         | DEMI-TARIF | DEMI-TARIF           | GRATUIT*                |
| 3/ Demi-journée (8h-12h ou 14h-18h) ou soirée (après 18h)           | 150 €         | DEMI-TARIF | DEMI-TARIF           | GRATUIT*                |

\*Les associations cénacoises bénéficient de 4 journées ou 8 demi-journées de mises à disposition gratuites par an.

En cas de besoin complémentaire, elles bénéficient du tarif habitants.

La gratuité pour les associations reconnues d'utilité publique est offerte une fois par an.

**OPTIONS** : - Utilisation de la cuisine professionnelle : 100 €

- Chauffage : 60 €

- Matériel SONO/VIDEO : 40 €

- Loge : 20 €

- Les présents tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre

- Les réservations confirmées avant cette date et dont le dossier est réputé complet (contrat, caution, assurance) demeureront soumises à l'ancienne tarification.

- Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 18 mai 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Eric CHERON



La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)